



Mon bailleur refuse de réguler les charges - comment faire ?

Par **Jimbo**, le **23/06/2009** à **18:21**

Bonjour,
Je suis locataire de mon appartement depuis Mars 2007 et malgré mes nombreuses relances téléphonique et une lettre R/AR où la réponse écrite a été que la régulation 2007 allait se faire début 1er trimestre 2009... Étrangement aucune allusion aux charges 2008 qui pourtant doivent aussi être réguler !
Les comptes étant clôturés vers Octobre de chaque année.
Nous sommes aujourd'hui fin 2eme trimestre 2009 et aucune nouvelles...
Que puis-je faire pour le forcer à faire la régulation des charges 1 fois par an comme le prévoit la loi ! Les bailleurs savent pertinemment qu'aucune sanction n'est prévue par la loi et c'est pourquoi ils traînent.
Une source qui a travaillé de nombreuses années dans une grande enseigne de gestion immo m'a confirmé que dans 99% des cas où le bailleur traîne pour réguler les charges c'est qu'elles sont excédentaires... Ils traînent donc afin de faire travailler cet excédent de trésorerie providentiel et attendent même que les locataires partent sans la réclamer.
[s]**QUESTIONS** :[/s]
1/ La prochaine étape est-elle la mise en demeure avant action judiciaire ?
2/ Comment effrayer le bailleur pour qu'il s'exécute ?
3/ Si il faut en arriver jusque là pouvez-vous me donner les démarches précises ?
Merci =)

Par **Marion2**, le **24/06/2009** à **19:28**

Bonsoir,
Contactez l'ADIL (gratuit). Demandez à votre mairie les coordonnées de l'ADIL dont vous dépendez.
Cordialement.